L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 8 JUIN 1893.

PETITES ANNONCES.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 avril—3m

R. ARBUVINE—Remède pour le mal de dents ; guérison certaine et permanente. Dépôt, 26 rue Ursulines. 12 mai—1m

A LOUER

UNE maison meublée à Louer à la Passe Christian, rue de l'Eglise. S'adresser 74 rue Domaine. 1er juin—15f

A VENDRE.

A VENDRE—Charmante villa meublée, à Mandeville, Lne.
MACON, DENIS & KERNAGHAN,
14 rue Carondelet.
30 mai—7f.

DEMANDES.

ON demande—Une cuisinière. S'adresser rue Royale, 278. 4 juin—

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Albin Roobereau, L. C. David, subrogé, vs Dr Geo. P. P. David.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. — No 17,831 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux aux Nos 13 et 15 de la rue St Louis, entre Chartres et Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 20ème jour de juin 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contenu du local Nos 13 et 15 rue St-Louis connu comme le "David Manufacturing Co., limité," comprenant une machine à vapeur, bouilloire, etc., un lot de cornichons assortis, un lot de gelées assorties, un lot de ketchup assorti, un lot de moutarde assortie, un lot de raisins assortis, un lot de bouteilles vides, un lot de baquets en bois et en ferblanc, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions.—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable Deuxième cour de Cité de la Nlle-Orléans. 7 juin—7 14 20

Pierre Montant vs J. M. Esqueré.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans.—No 13,288—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI, 17me jour de juin 1893, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un cheval bai tête blanche, un wagon à quatre roues et un lot de harnais d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
7 juin—7 12 17

Wm Toohey vs Wm Walker.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 24,166—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MARDI, 13 juin 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un mulet et un wagon à ressort.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON,
Constable.
3 juin—3 7 13

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Adolphe Jean Delsories.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,890—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mathilde Hanson, veuve d'Adolphe Jean Delsories, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
7 juin—7 11 16

Succession de David H. Marks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,284—Division A.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu David H. Marks, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
3 juin—3 7 12

Succession de Dewitt C. Kells.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34,826—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles E. Kells, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
4 juin—4 8 13

Succession de William Rheme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38 265 — Division B.— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Emile Garnier, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
2 juin—2 6 11

Succession de Joseph T. Degrais et Louise Victoire Le Breton, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,972—Division E.—Attendu que François Dufrecho a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur datif dans la succession de feu Joseph T. Degrais et Louise Victoire Le Breton, sa femme décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
1er juin—1er 4 10

Succession de Henry Goets.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,293—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Jane Goets, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
3juin—3 7 12

Succession de Patrick Noonan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,267—Division C—Attendu que Mme Alice Noonan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Noonan, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
1er juin—1 4 10

Succession de R. H. Tilford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,644—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve R. H. Tilford, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
30 avril—30—3 8 juin

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,111—Division D—Thomas Mangan vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas Mangan soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James J. Woulfe, notaire public, à son Bureau No 135 rue Gravier en cette ville, le JEUDI, 22me jour de juin 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. J. Cahill, Esq., avocat, soit choisi pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 18 mai 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS,
Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
19 mai—25 au 22 juin

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38 945—Division D—A. H. Victor vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par A. Henry Victor soit acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers ; qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue, conformément à la loi, pardevant Théodore Cotonio, notaire public en cette ville, commençant le 7 juin 1893, à 11 heures A. M., que W. C. Dufour, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour que toutes procédures contre la personne et les biens du dit A. Henry Victor soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 3 mai 1893.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.
4—mai 5 au 7 juin

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN,

ET

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS :

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans ;

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer ;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE À L'ENCAN

— DE —

Propriétés Rémunératrices et bien situées.

PROPRIETES

RUE ROYALE.

No 163 rue Royale, entre Orléans et St-Pierre. Elégante bâtisse en briques à trois étages avec vérandah en fer ouvragé et entrée pour voiture, divisée pour magasin et résidence.

No 175 rue Royale, entre Ste-Anne et Orléans. Grande bâtisse en briques à deux étages, avec une grande entrée pour voiture, occupée par des magasins et le haut divisé pour résidence.

No 180 rue Royale, entre Orléans et Ste-Anne. Elégante bâtisse en briques à trois étages avec vérandah en fer ouvragé.

No 190 rue Royale, entre Domaine et Ste-Anne. Elégante bâtisse en briques à trois étages avec une vérandah en fer ouvragé, occupée en bas comme magasin et comme résidence dans le haut.

No 192 rue Royale, entre Domaine et Ste-Anne. Elégante bâtisse à trois étages avec vérandah en fer ouvragé, le bas étant occupé comme magasin et le haut comme résidence.

No 201 rue Royale, entre Ste-Anne et Domaine, jolie résidence en briques à un étage, avec une grande cour briquetée.

No 203 rue Royale, entre Domaine et Ste-Anne. Jolie résidence en briques à un étage avec une grande cour briquetée.

Toutes les propriétés ci-dessus sont occupées par des locataires prompts à la paie.

Tombeau dans le Cimetière St-Louis.

Succession de Bernard Senat.

No 39,723—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau : No 155 rue Commune. — MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hotel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A., daté le 3 mai 1893, et en vertu d'un acte de propriété daté le 5 mai 1883, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et tout ce qui en quelque sorte y appartient, situé dans le second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Orléans et St-Pierre, mesurant 36 pieds 5 pouces de façade rue Royale, sur 127 pieds 10 pouces et 1½ ligne de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins, mesure américaine, d'après les titres de la dite propriété. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à 3 étages (avec terrasse en haut) ayant un grand magasin au rez-de-chaussée, deux salons avec portes à coulisse, trois chambres à coucher, deux cabinets, corridor et galerie au second étage et trois chambres, corridor et cabinet au troisième étage ; aussi une bâtisse en briques à trois étages à l'arrière, ayant deux chambres au rez-de-chaussée, deux chambres et galerie au second étage, et trois chambres et galerie au troisième étage ; et une bâtisse en briques à deux étages contiguë à la bâtisse principale ayant une chambre et lieux d'aisance à chaque étage ; galerie au second et ge, citerne, gaz, waterworks, lieux d'aisance, etc. Cour briquetée et pavée, entrée pour voiture avec grandes portes.

Cette propriété porte le numéro municipal 163 rue Royale.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y sont ou qui, en quelque sorte, y appartiennent, situé dans le second district de cette ville, carré d'ilet No 59, borné par les rues Royale, Orléans, Ste-Anne et Bourbon, désigné par le No 3 sur un plan ou devis dressé par Arthur de Armas, député voyer de la ville, le 4 mars 1882 et annexé à un acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 13 avril 1882, d'après lequel ledit terrain mesure, au dedans, 30 pieds 3 pouces et 7 lignes de façade rue Royale ; 128 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue d'Orléans ; 70 pieds et 4 pouces sur une première profondeur du côté de la rue Ste Anne ; de là, 3 pieds sur une ligne parallèle à la rue Royale, et s'étendant vers la rue Ste-Anne ; puis 53 pieds 8 pouces sur une seconde profondeur la plus proche de la rue Ste-Anne, et 59 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la limite inférieure.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux vastes magasins au rez-de-chaussée et 6 chambres, 2 cabinets, vestibule et galerie au second étage ; aussi une bâtisse contiguë en briques à deux étages, ayant à chacun deux chambres et une cuisine, et des lieux d'aisance, galerie au second étage et une grande cour ; aussi une petite bâtisse en bois d'une chambre, waterworks, lieux d'aisance à deux étages en bois, cour briquetée et entrée pavée pour voiture avec porte cochère, etc. Les écuries, enclos, couverts, etc., ne sont pas vendus avec la propriété. Vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1893. Cette grande propriété porte le numéro municipal 175 de la rue Royale.

3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et avantages qui, en quelque sorte, y appartiennent ou en font partie, situé dans le second district de cette ville, carré d'ilet No 46, borné par les rues Royale, Chartres, Ste-Anne et le Passage St-Antoine, désigné comme le terrain No 4 sur un plan daté du 3 juillet 1880, fait par L. H. Pilié, député voyer, et mesure à une distance de 31 pieds 11 pouces et 4 lignes du coin de la rue Ste-Anne, et, d'après ce plan, 24 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 24 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur à l'arrière sur 81 pieds 2 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une belle bâtisse en briques à trois étages, avec une vérandah d'ornement. Le rez-de-chaussée est occupé comme salon de coiffure ; il y a deux chambres, corridor et vestibule à chacun des second et troisième étages ; aussi une bâtisse en briques à trois étages, ayant deux chambres et cabinets à chaque étage, galeries, etc., lieux d'aisance à trois étages, citerne, gaz, waterworks, cour briquetée, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal 180 de la rue Royale.

4° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et toutes les améliorations qui s'y trouvent, tout ce qui y appartient ou en quelque sorte en fait partie, situé dans le second district de cette ville, désigné par la lettre A sur un plan de D. E. Seghers, voyer, en date du 1er mai 1893, dans le carré d'ilet No 47, borné par les rues Royale, Chartres, Dumaine et Ste-Anne, et mesurant 20 pieds de façade rue Royale sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une belle bâtisse en briques à trois étages avec une vérandah d'ornement, magasin au rez-de-chaussée avec arrière chambre, 2 chambres à chacun, au 2me et au 3me ; aussi un bâtiment en briques à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, avec gaz, water works cour pavée en briques, lieux, etc. La propriété porte le No municipal 190, rue Royale.

5° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, désigné par la lettre B sur un plan de D. E. Seghers, arpenteur, en date du 1er mai 1893, dans l'ilet No 47, borné par les rues Dumaine, Royale, Chartres et Ste-Anne, touchant immédiatement au lot de terre ci-dessus décrit et mesurant 20 pieds de face à la dite rue Royale, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un élégant édifice en briques à trois étages avec vérandah ouvragée en fer, magasin, chambre dans le fond, et vestibule au rez-de-chaussée, et deux chambres à chacun du 2e et 3e étages ; aussi un édifice en briques à deux étages, avec deux chambres à chaque étage, lieux d'aisance, gaz, waterworks, cour pavée en briques, etc. Cette propriété porte le No municipal 192, rue Royale.

6° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui s'y rattachent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné comme lot No 1, sur un croquis fait par J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879, annexé pour référence à l'acte d'achat de cette propriété par Vve Hermann Z. Brugier de la succession de Romain Brugier, conformément à l'acte de vente passé pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 16 avril 1879, dans l'ilet borné par les rues Royale, Dumaine, Ste-Anne et Bourbon, conformément au dit croquis le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Royale sur 128 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une jolie résidence en briques à un étage ayant 4 chambres et une salle à manger, à nal qu'un édifice en briques à deux étages dans le fond, avec deux chambres à chaque étage, lieux d'aisance, gaz, waterworks, grande cour pavée en briques, etc. Cette propriété porte le No municipal 201.

7. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les droits, voies, privilèges et avantages qui s'y rattachent, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Dumaine et Ste-Anne. Le dit lot est désigné par le No 2 sur le susdit plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, conformément auquel le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes face à la rue Royale sur 128 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une jolie résidence en briques à un étage, ayant 4 chambres, 2 cabinets et salle à manger, un édifice en briques à deux étages dans le fond ayant deux chambres à chaque étage, avec lieux d'aisance, gaz, waterworks, cour pavée en briques, etc. Cette propriété porte le No municipal 203 rue Royale.

8° Certificat No 712 émis par la Fabrique de l'Eglise St Louis (Cathédrale) désigné sur un plan du susdit par la section No 22, Rang 1, de l'ilot 2.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses de garantie honoraires d'avocat, etc. Les taxes de l'année 1893 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication ; un dépôt de 10 pour cent du prix de la vente sera requis des acquéreurs au moment de la criée.

Les acte de vente pardevant M. V. Dejan, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 mai—10 17 24 31—juin 7 14

M. EDWARD DINKELSPIEL a ce jour été admis comme membre de notre raison sociale. Le nom et titre de cette raison sociale restera comme par le passé.
DINKELSPIEL & HART.
Nouvelle-Orléans, 16 mai 1893.
17 mai—17—juin 1 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale de commerce et résidence,

No 64 rue Chartres, entre Bienville et Conti.

Elégante bâtisse en briques à trois étages, le bas étant occupé par G. Geris, tailleur à la mode, et le haut comme résidence.

SUCCESSION DE WILLIAM SCHWEHM.

No 35,828.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue de la Commune. MERCREDI, 28 juin 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 23 mai 1893, pour le compte de la dite succession, la propriété de valeur ci-après, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet No vingt-neuf, borné par les rues Chartres, Decatur, Conti et Bienville, désigné comme lot C sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 16 janvier 1877 et annexé à un acte fait, le 23 juillet 1877, pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville ; suivant lequel plan le dit lot mesure vingt-et-un pieds deux pouces de face à la rue de Chartres sur une profondeur de cinquante-quatre pieds, entre lignes parallèles, le tout, plus ou moins, au pied américain.

Les améliorations consistent de l'élégante bâtisse en briques à trois étages avec vérandah en fer ouvragé, le rez-de-chaussée occupé par G. Geris, tailleur à la mode, le haut comme résidence ayant trois chambres, chambre à bain, lieux d'aisances et citerne, au second étage, trois chambres au troisième étage et palier à chaque étage. Le rez-de-chaussée est vendu sujet à un bail à G. Geris, Esq., jusqu'au 31 août 1893 à raison de vingt piastres par mois, avec privilège de le renouveler pour une autre année aux mêmes termes et conditions.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1893 en sus du prix de l'adjudication. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de vingt pour cent avec l'encanteur pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant C. J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 mai—24 31—juin 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELÉGANTE RÉSIDENCE

dans le Troisième District,

No 228 avenue des Champs Elysées entre Villeré et Robertson.

MME MARIE ALCIDIE SEICHSHNAYDRE vs. MARIE ALICE AUZOUT ET ALS.

No 38.756—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 21 juin 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu le 5 mai 1893 et signé le 12 mai 1893, par l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé et étant dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue Champs Elysées, les rues des Français, Villeré et Robertson, le dit lot de terre commençant à une distance de 27 pieds 2 pouces de l'encoignure de la rue Villeré et mesurant 41 pieds de face à l'Avenue des Champs-Elysées sur une profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent l'élégante résidence élevée avec attic, ayant corridor au centre, salons avec arches, deux chambres à coucher, un cabinet et une grande salle à manger au rez-de-chaussée dans l'attic deux grandes chambres, cabinets, etc. ; une bâtisse à un étage contiguë à la bâtisse principale avec deux chambres et office, lieux d'aisance, cour briquetée, deux citernes, etc., connue par le numéro municipal 228 avenue des Champs Elysées.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit en billets divisés en coupons et portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement avec privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété qui sera assurée contre perte par l'incendie et les polices transférées aux vendeurs et à ceux qui seront détenteurs des dits billets ; en cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets en toutes portions de ceux-ci, l'acquéreur paiera tous les frais de procédures légales et cinq pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant pour lequel le procès sera intenté, et il assumera le paiement des taxes pour l'année courante 1893 en sus du montant de l'adjudication. L'Acte de vente renfermera toutes les clauses usuelles pour garantir le paiement des dits billets.

L'acquéreur déposera avec l'encanteur 10 0/0 du montant de l'enchère pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John R. Légier, N. P., aux frais de l'acquéreur.
20 mai—20 24 31—7 14 21 juin

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

— DANS LE —

TROISIÈME DISTRICT,

Nos 601 et 601 1/2 rue Bourgogne, entre les rues Port et Enghien.

A L'ENCAN.

Nicholas Faust vs. John A. Grasshoff et als.

No 37,245.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

VENTE EN PARTAGE.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur. Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI 14 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans la susdite affaire, le 2 avril 1893, et signé le 4 mai 1893, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No 6 du carré d'ilet No 9 borné par les rues Bourgogne, Remparts, Port et Enghien, selon un plan de Joseph Pilié, le 6 février 1835, mesurant (mesure anglaise) 29 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent le cottage double portant les Nos 601 et 601 1/2 rue Bourgogne, il y a cinq chambres de chaque côté, dans un agréable quartier, près du marché, des églises et d'écoles, accessible à plusieurs lignes de chemins de fer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur ; le reste à crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, et leur paiement garanti par lien de vendeur et privilège sur la dite propriété, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, transfert d'assurance etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles pour l'année 1893 en sus du montant de l'adjudication et fera un dépôt de dix pour cent du prix de la vente, comptant, au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Jno. J. Ward, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 mai—11 17 24 31—juin 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage double dans le Second District.

Nos 251 et 253 rue Marais,

Entre le Chemin du Bayou et la rue Ursulines.

—A L'ENCAN.—

Robert Murphy vs. Wm. E. Murphy.

No 38,215—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.- Division A.

Vente en partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Thos. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 3 mai 1892, et signé le 2 juillet 1892 et confirmé par la Cour Suprême, il sera vendu à l'enchère publique la propriété décrite comme suit, à savoir :

Le cottage double à un étage et mansarde, Nos 251 et 253 rue Marais, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Villeré, Chemin du Bayou et Ursulines. Le lot mesure 60 pieds de face à la rue Marais sur 168 pieds de profondeur sur un côté et une profondeur irrégulière sur l'autre côté, d'après un acte de vente pardevant A. Drouet, notaire, daté le 29 avril 1850, sous le nom de W. E. Murphy.

Le cottage a six chambres de chaque côté, gaz, beau jardin d'arbres fruitiers et de fleurs, la cour est pavée, et est situé dans une partie du Second district bien améliorée près de plusieurs lignes de chars.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec intérêt de seulement 6 pour cent par an, et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles pour l'année 1893 en outre du montant de l'adjudication et devant déposer dix pour cent du prix d'enchère comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima, not. re.
7 mai—7 10 17 24 31—juin 7 14

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Deux jolis lots pour bâtir.

Conrad G. Reubenkoenig et al. vs. les mineurs Lisette Winckler et als.

No 37,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—Le MERCREDI, 5 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus, Division C, le 16 novembre 1892, et signé le 22 novembre 1892 dans l'affaire ci-dessus, et en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division D, daté le 3 décembre 1892 homologuant les délibérations d'un conseil de famille devant F. D. Charbonnet, Esq., notaire public, tenu le 29 novembre 1892 et dans la succession d'Elise Martha Reubenkoenig femme décédée de John Henry Winckler, No 36,821, de la Cour ci-dessus, la propriété décrite ci-après :

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Remparts, Pilié et Louisa, désignés par les Nos 9 et 11, mesurant comme suit : le lot No 9, 30 pieds de face à la rue St-Claude et le lot No 11, 28 pieds 8 pouces de face à la rue St-Claude, sur une profondeur de 120 pieds chacun ; le lot No 11 formant l'encoignure des rues St-Claude et Pilié. Sur une avenue agréable, près des lignes de chars urbains.

Conditions—Comptant et les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1893 au-dessus du prix d'adjudication ; 20 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
5juin—3 10 17 24—juillet 1 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre splendides, rue Magnolia,

Entre les rues Jackson et Philip.

Succession de Fred Berk et sa femme.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 12 rue Carondelet — MERCREDI, le 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Place Commerciale par ordre de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 5 juin 1893, Dossier No 38,491 pour le compte de la succession de Fred Berk et sa femme, tous les deux décédés, il sera vendu—

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Philip, Magnolia et Clara, désignés par les Nos 3 et 4, qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 32 pieds 4 pouces de face à la rue Magnolia, sur une largeur dans le fond, chacun, de 31 pieds 8 pouces, sur 126 pieds 6 pouces de profondeur, sur la ligne de côté du lot No 3 le plus rapprochée de l'avenue Jackson, 120 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la ligne de division entre les dits deux lots, et 120 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot No 4, la plus rapprochée de la rue Philip, toutes plus ou moins.

Les améliorations comprennent Quelques Vieilles Bâtisses en bois, Barrières, etc.

Termes et conditions. Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt, et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumera aussi les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 juin—8 11 18 25—juin 2 9 à date

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Plaisante Résidence-Cottage

— ET —

Quatre Lots de Terre de Choix.

Coin Pauline et Dauphine.

Succession de Anton Leiding.

No 39,066—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 31 mai 1893, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre lots de terre dans l'ilet No 244 borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Pauline et Independance, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 de l'ilet No 12, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 8 mars 1859 ; lesquels lots se joignent et mesurent chacun 30 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Dauphine par 127 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur ; le lot No 1 forme le coin des rues Dauphine et Pauline ; sur le lot No 2 se trouve une résidence cottage contenant 4 chambres, citerne, hangar, puits, etc. Dans un voisinage bien peuplé, d'accès facile aux chars, etc.

Conditions.—La moitié ou plus comptant et la balance à un an en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque avec 5 0/0 d'honoraires d'avocats, le pacte de non aliénation et vente sans estimation, le transfert de la police d'assurance et toutes les autres clauses usuelles de garantie. La succession devant payer toutes les taxes y compris celles de cette année 1893. 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 juin—4 7 14 21 28—juil 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur

— DU —

PREMIER DISTRICT.

Coin des rues St-James et Religieuses.

Succession de Mme Kate Plyan.

No 15,163.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—le MERCREDI, 21 juin 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 mai 1893, et rendu dans la succession désignée ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, encoignure des rues St-James et Religieuses, comprenant trois cottages, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet ou îlot compris par les rues St-James et Célestine, Tchoupitoulas, Religieuses et St-James et Célestine, d'après un plan fait par H. Moollhausen, architecte, en date du 3 septembre 1845, et annexé pour référence à un acte passé pardevant J. R. Marks, ancien notaire public de cette ville, en date du 10 septembre 1845. Le dit lot forme l'encoignure des rues St James et Religieuses, mesurant 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Religieuses, sur une profondeur de 157 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et façade à la rue St-James.

Termes et conditions.—La moitié ou plus comptant, la balance à un an ou deux ans de crédit, portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, en billets de l'acquéreur, garantis par privilège de vendeur et hypothèque, et le dit acte contiendra les clauses usuelles de garantie. Un dépôt de 10 pour cent du montant de la vente, à raison de 5 pour cent, en cas de procès, et dépens légaux contre aucun des dits billets ; l'acquéreur assumera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant M. Gernon, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
17 mai—17 24 31—juin 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR PARTAGE.

Agréable résidence cottage,

No 131 rue Palmyre.

Entre les rues Miro et Tonti.

FRANZ R. KLEVORN ET ALS. VS. MME MARY KLEVORN ET ALS.

No 38,790—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune — MERCREDI, 21 juin 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 3 mai 1893 et signé le 9 mai 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

La jolie résidence-cottage simple en bois, No 131 rue Palmyre, retirée de la rue, avec jardin devant et sur le côté, et contenant 4 chambres, citerne, etc, décrite comme suit, à savoir : Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Banks, Miro et Tonti, désigné par le No 6 et mesurant 27 pieds 1 pouce de face à la rue Palmyre sur 163 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur. A proximité de deux lignes de char à voies doubles des avenues Canal et Tulane et dans un voisinage tranquille.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur ; la balance, s'il y a, à un et deux ans de crédit, pour billets portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité ; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1893 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, No 49 rue Camp, aux frais de l'acquéreur.
17 mai—17 24 31—7 14 21 juin

Rapport de la Situation

— DE LA —

Banque Nationale Germania

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le jeudi 4 mai 1893.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,171,459 23
Surtirages, garantis et non garantis		131,650 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, garanties, etc		114,019 58
Dû par des agents de réserve approuvés		45,206 39
Dû par d'autres banques nationales		37,830 97
Dû par des banques d'Etat et banquiers		1,012 74
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Dépenses courantes et taxes payées		14,584 27
Change pour clearing house	$82,519 48	
Billets d'autres banques	7,081 00	
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents	56 34	
Espèces	31,665 50	
Billets legal tender	217,947 00	339,269 32
Fonds de rédemption avec le trésorier des Etats-Unis (5 pour cent de circulation)		2,250 00
Total		$2,022,832 50

PASSIF.

Capital payé		$200,000 00
Fonds de surplus		200,000 00
Profits non divisés		91,284 02
Billets de Banques Nationales en circulation		37,195 00
Dividendes non payés		810 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,267,749 43	
Certificats de dépôt de demande	1,215 00	
Chèques certifiés	15,317 13	
Chèques de caissier en circulation	6,957 60	1,291,239 16
Dû à d'autres banques nationales		512 44
Dû à des banques et banquiers d'Etat		1,690 96
Total		$2,022,832 50

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ss.

Je, J. L. BERCIER, caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, du mieux de ma connaissance et croyance.
J. L. BERCIER, Caissier.

Signé et assermenté pardevant moi, ce 10me jour de mai 1893.
BENJAMIN ORY,
Notaire.

Correct—Attesté :
H. R. GOGREVE,
G. R. FINLAY,
H. MILLER,
Directeurs.
11 mai—

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée, dans le Deuxième District, près du Marché Français.

Le nouveau magasin et la nouvelle résidence non finis, à deux étage, No 18 rue des Ursulines, entre Chartres et Decatur.

Succession de Aristide Balestracci.

No 37,927 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 5 juin 1893, dans l'affaire de la succession de Aristide Balestracci (ou Balestraci), Dossier No 37,927 ; il sera vendu à l'encan, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Chartres, Decatur et St Philippe, désigné par le No 9 et mesurant 27 pieds de face à la rue des Ursulines sur 40 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la nouvelle résidence en briques à deux étages (non finie) connue comme le No 18 rue des Ursulines, subdivisée en magasin et résidence mentionnés ci-dessus.

Le site est particulièrement avantageux pour les affaires dans une des meilleures localités et à proximité du Marché Français, une ligne de chars urbains passant devant, près des gares de chemins de fer et des débarcadères des steamboats, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque etc. sur la propriété, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au vendeur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant O. Morel, notaire public. Taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
7 juin—7 14 21 28—juillet 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bateau à voile, manœuvres, divers articles, etc.

Succession d'Hermann Gohr.—No 38 860.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue Commune—LUNDI, le 19 juin 1893, à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 6 juin 1893, dans l'affaire de la succession de Hermann Gohr, il sera vendu, à l'encan, au chantier de F. Kopp, Milneburg, savoir : Un bateau à voile, etc., tel qu'il est actuellement dans ledit chantier, ensemble avec un lot d'articles divers.

Conditions.—Comptant.
7 juin—7 14 18 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

EMPLACEMENTS

ATTRAYANTS POUR BATIR

26

GRANDS TERRAINS ÉLEVÉS,

Comprenant tout ce magnifique ilet de terre borné par les rues Lapeyrouse, White, Dupré et Onsaga, touchant au dépôt du chemin de fer d'Orléans (ou Domaine) près des Fair Grounds, etc.

SUCCESSION DE MARTIN AGNELLY.

No 35,136—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue de la Commune—MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1893, dans l'affaire de la succession de Martin Agnelly, Docket No 35,136, il sera vendu aux enchères, savoir :

Cet ilet de terre de valeur, d'une hauteur insolite et bien assainie, subdivisé en 26 grands lots, formant l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, White, Dupré et Onsaga, et mesurant comme suit :

Le lot No 1 forme l'angle des rues Lapeyrouse et Dupré et mesure 30 pieds 1 ligne de face à la rue Lapeyrouse, sur une profondeur entre lignes parallèles de 112 pieds 11 pouces 4 lignes, ensemble avec tous les édifices qui s'y trouvent, compris un joli cottage en bois, etc.

Les lots Nos 2 à 1 inclusivement se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur entre lignes parallèles de 112 pieds 11 pouces 4 lignes. Le lot No 10 forme le coin des rues Lapeyrouse et White.

Les lots 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue White sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds.

Les lots Nos 14 à 23 font face à la rue Onsaga et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Onsaga sur 112 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur. Le lot No 14 forme le coin des rues Onsaga et White et renferme un joli cottage en bois, des dépendances, etc.

Le lot No 23 touche au lot ci-dessus décrit et mesure 30 pieds 1 ligne de face à la rue Onsaga sur une profondeur et façade sur la rue Dupré de 112 pieds 11 pouces 4 lignes.

Les lots Nos 24, 25 et 26 touchent au lot ci-dessus décrit, dans le fond, et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Dupré sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds.

C'est un des plus beaux ilets de terre du 3ème district, il est subdivisé en 26 grands lots de bâtisse et est admirablement situé pour maisons de résidence, etc.

Il est très élevé, formant terrain très élevé, beaucoup plus qu'il ne l'est en général à la Nouvelle-Orléans, fait face à la rue Onsaga, renferme beaucoup d'orangers en rapport et d'autres arbres fruitiers et il est d'un futur volume qui à nos seuls donnent un rapport.

Conditions.—Un tiers comptant, le reste en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à complet paiement, avec toutes les clauses ordinaires de garantie.

Actes de vente pardevant Joseph Lavigneaud, notaire, aux frais des acquéreurs. Ceux-ci devront assumer le paiement des taxes de 1893 et faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.
14 mai—14 17 24 31—juin 7 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix dans le Troisième District.

Cottage coin Louisa et Bourgogne.

Un lot rue Bourgogne.

Succession de Charles Albert.

No 38,748—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 159, rue de la Commune—MERCREDI, 21 juin 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée du dit Hôtel rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu et signé le 13 avril 1893, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Charles Albert, il sera vendu à l'encan, savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Remparts, Bourgogne et Louisa mesurant 42 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de 88 pieds le tout plus ou moins. Les améliorations consistent d'un cottage double en bois, une bâtisse à deux étages dans le fond, etc. Bonne localité et voisinage convenable.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet attenant à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot 11 et mesurant 32 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 85 pieds de profondeur.

Conditions : Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété, portant 8 0/0 d'intérêt par an, à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs devront déposer 20 0/0 du prix d'enchère au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant F. D. Charbonnet, notaire.
17 mai—17 24 31—juin 7 14 21.

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC

Machines, shafting, bandes, Ice crusher, Machine à ice cream, Monarch Range, comptoir, vitrines, etc., etc., Dynamo.

Mercredi 14 juin, coin de l'avenue St Charles et de la rue Erato.

Dans l'affaire de Geo F. Holden vs ses créanciers.

No 37,629—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur—Bureau No 49 rue Royale, il sera vendu MERCREDI, 14 juin 1893, à 11 heures A. M., au local coin des rues St-Charles et Erato à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté 31 mai 1893, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un comptoir circulaire, 2 vitrines, 1 lot serviettes et nappes, 1 Monarch Range, 1 four et fourneau à rôtir, 1 machine à ice cream, 1 machine à vapeur, 1 ice crusher, 1 machine avec installations, 1 dynamo et autres nombreux articles d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
4 juin—4 5 13 14

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

Mme Henriette Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,238.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final ; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, et en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.
H. MESCONNIER, Député-Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE

VENTE D'ETE

Evénement Important.

Propriétés Foncières

Améliorées de Choix.

OCCASION EXCEPTIONNELLE

Pour les Capitalistes, ceux qui ont des fonds à placer, ceux qui veulent se procurer une résidence agréable

— DANS LE —

Premier et le Second District.

VENTE EN PARTAGE

— DANS L'AFFAIRE DE —

Mme Madeline Story et autres contre Louis Burthe, tuteur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 39,027.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI 5 juillet 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier en vertu d'un jugement rendu le 29 mai 1893, signé le 2 juin 1893, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire de Mme Madeline Story et autres contre Louis Burthe, tuteur, il sera vendu aux enchères publiques, pour opérer un partage :

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Natchez, Magazine et Gravier, désigné comme le lot No 12 sur un plan de C. F. Zimpel, mesurant 21 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue de Camp, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 10 pieds. Ensemble avec tous les bâtiments, etc., qui s'y trouvent, comprenant le magasin en briques de choix à quatre étages, situé dans un quartier central, désigné par le No 58 de la rue de Camp, loué à la "Times-Democrat Publishing Company," à raison de $1,680 par an occupé par C. D. Stuart, encanteur, et subdivisé en bureaux, etc., aux étages supérieurs, situé dans l'endroit le plus recherché de ce quartier populaire, du voisinage de banques, de compagnies d'assurances et de bureaux d'affaires.

2° Ce lot de terre, de dimensions peu ordinaires, avec tous les édifices qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Bienville et Conti, mesurant 33 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, vaste, solidement bâti, avec ornements, servant aussi de résidence, désigné par le No municipal 1, occupé par le populaire "Millinery Emporium" de Mme M. Oberding. Les étages supérieurs sont admirablement subdivisés pour résidence, avec de nombreux et vastes appartements, allée pour voiture, écuries et remises, etc.

L'emplacement est de choix et central, à proximité de la rue du Canal, dans le quartier par excellence du deuxième district, et dans l'ilet le plus recherché dudit district. La propriété rapporte $900 par an.

3° Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Philippe, Royale, Chartres et Dumaine, mesurant ensemble 63 pieds 11 pouces 2 lignes de façade rue Royale, sur une profondeur et façade rue St-Philippe de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes.

Les améliorations comprennent l'édifice vaste et attrayant à trois étages en briques, orné d'une grande vérandah sur la façade, désigné par les Nos 226, 228 1/2 et 230 rue Royale et 48 rue St Philippe. Le rez-de-chaussée est occupé par Mme Roth, comme magasin de chaussures, et la confiserie de Mme Ford.

Les étages supérieurs sont parfaitement subdivisés en deux maisons de résidence, ayant des appartements vastes, bien aérés et distribués : salons, chambres à coucher, etc. Situé du côté préféré de la rue Royale pour l'aller et le retour du Marché Français et à une distance convenable de ce dernier, dans un quartier populeux et élevé, édifice donnant un revenu de $900 par an.

4° Un certain terrain dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 7, carré d'ilet borné par les rues Conti, Bourbon, Royale et St-Louis, mesurant 24 pieds 10 pouces et 2 lignes de façade rue Conti : 73 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 6 ; 63 pieds 8 pouces de profondeur de l'autre côté, profondeur après laquelle le terrain se rapetisse de 7 pieds 7 pouces et a une profondeur additionnelle de 10 pieds 8 pouces et 4 lignes, et 19 pieds 2 pouces et 1 ligne de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent la confortable maison de résidence bien située en briques, à trois étages, désignée par le No 73 rue Conti, subdivisée en salons avec portes-doubles, salle à manger, cuisine, etc., au premier étage, et environ 8 chambres à coucher très aérées, etc. à l'étage supérieur, cour pavée, citerne, water works, etc. Toujours occupée par de bons locataires et donnant un revenu annuel de $480.

5° Un certain terrain, dans les mêmes district et carré d'ilet que celui précédemment décrit, contigu à l'autre et désigné par le No 8, mesurant 27 pieds 7 lignes de façade rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles de 73 pieds 9 pouces. Les améliorations comprennent la jolie et agréable maison de résidence en briques, à trois étages, portant le No 75 de la rue Conti, confortablement subdivisée, ayant environ 10 chambres, cour Schillinger, citerne, hydrant, etc., donnant un loyer de $600 par an.

Les propriétés décrites ci-dessus rue Conti sont bornées en face par une allée ayant 9 pieds 8 pouces et 4 lignes de large, ouvrant sur la rue Bourbon et en commun aux dits lots et propriétés adjacentes.

6° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, Royale, Bourbon et Bienville, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 106 pieds en mesure française.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à trois étages confortablement distribuée et sur un point central, connue comme le No 111 rue de la Douane, ayant de nombreux et spacieux appartements, corridor en haut et en bas, chambres à domestiques, cour pavée, waterworks, etc. Rue pavée, près des Hôtels Louisiana et Fabacher et salles à manger, à un block de la rue du Canal, ayant toujours des locataires à 1 et rapportant $62 50 par mois.

7° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Annunciation, Melpomène ou Edward, Constance et Terpsichore, composée de trois lots désignés comme lots Nos 1, 2 et 3. Les lots Nos 1 et 2 mesurent ensemble 55 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur et façade sur la rue Melpomène de 120 pieds 9 pouces et 2 lignes. Le lot No 3 est adjacent aux lots ci-dessus dans le fond et mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 55 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent la grande, attrayante et confortable résidence en briques à deux étages, désignée par le No municipal 145 rue Annonciation, et de l'encoignure Melpomène, subdivisée en salons double spacieux, grande salle à manger, lieux à l'anglaise, office cuisine avec range, lavoir, chambre pour repasser et autres, corridor en haut et en bas, cour pavée. L'étage supérieur est des plus convenablement disposé, subdivisé en 10 grandes chambres à coucher et bien ventilées, chambre à bain, etc. Les terrains devant et sur le côté sont admirablement ornés, disposés en jardin et promenade, clôture en fer devant, etc. Le tout ayant tous les agréments modernes, avec gaz, etc.

Une grande bâtisse à deux étages dans le fond, ayant 3 chambres, chambre pour le charbon et le bois.

Le voisinage est particulièrement attrayant, entouré par des résidences élégantes et modernes, chars urbains devant et à proximité de tous les agréments.

8° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le même ilet ainsi que la propriété décrite ci-dessus, adjacente à la propriété ci-dessus et mesurant 27 pieds de face à la rue Melpomène, ou la rue Edward, sur la splendide profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, subdivisée en cuisine et écurie ensemble avec une bâtisse en briques à un étage dans le fond. Un site élégant pour une résidence moderne.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs divisés en coupons pour représenter l'intérêt respectif des parties intéressées, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'à paiement, et garantie par hypothèque conventionnelle et lien et privilège de vendeur sur les propriétés vendues respectivement, ensemble avec toutes les autres clauses de garantie usuelles, le pacte de non aliénation, la clause des 5 0/0 d'honoraires d'avocat et en cas de poursuites judiciaires pour recouvrer le paiement des dits billets ou toute partie de celle, le transfert des polices d'assurance aux vendeurs, les acquéreurs à assumer les taxes de 1893 au dessus du prix d'enchère et feront un dépôt de 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Eusèbe Bouny, notaire public.
3 juin—3 4 7 14 21 28—juillet 2 5

ETAT DE SITUATION

— DE LA —

BANQUE DU PEUPLE

— DE LA —

NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires, jeudi soir, 31 décembre 1892.

Comptant	$ 949,453 09
Change	221,657 83
Prêts sur demande et escomptes	1,461,202 41
Actions	56,172 56
Propriétés foncières	40,042 00
Taxes	10,000 00
Total	$2,737,527 86
Fonds capital	$200,000 00
Profits non divisés	279,054 02
Dépôts individuels	2,184,295 82
Dividendes non payés	2 078 00
Total	$2,737,527 86

Moi, A. S. BRAUD Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.
A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 31 décembre 1892.
ANT. DOBIGOOOUET,
Notaire.
1 janv—

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante de Propriétés de Choix Situées dans le Centre Commercial.

Le magasin en briques à quatre étages Nos 169 et 171 rue Gravier, entre St-Charles et Carondelet.

Le magasin en briques à quatre étages No 81 rue Carondelet, entre Perdido et Poydras.

Le magasin en briques à quatre étages No 167 rue Poydras, entre St Charles et Carondelet.

L'élégante résidence et les grands terrains d'ornement No 107 avenue de l'Esplanade et coin N. O. de la rue Dauphine.

La résidence en briques à trois étages No 137 rue St-Louis, entre Bourgogne et Remparts.

Les résidences en briques à deux étages et attic Nos 157, 159 et 161 rue St-Louis et coin N.-E. de la rue Remparts.

La résidence en briques à un étage No 144 rue N. Remparts, entre Toulouse et St-Pierre.

Les deux résidences en briques à deux étages et attic Nos 61 et 63 rue N. Bassin, entre Bienville et Conti.

Le grand terrain pour y bâtir Nos 73 et 75 rue N. Bassin, entre Bienville et Conti.

— ET —

La résidence en briques à trois étage No 538 rue Royale, entre Port et St-Ferdinand.

Une bonne occasion pour les grands et petits capitalistes de faire d'avantageux placements

Succession de Vve Honoré Pottier, née Irène Reggio.

No 38 867—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour ci-dessus, Division B, en date du 12 mai 1893, dans la succession mentionnée ci-dessus, les propriétés décrites ci-après à savoir :

1°. Le magasin attrayant à quatre étages en briques, No 169 rue Gravier, dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, St-Charles et Carondelet. Le lot de terre mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier, 21 pieds 4 pouces 1 ligne de largeur dans le fond, 72 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Charles et 71 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

2°. L'attrayant magasin en briques à quatre étages No 171 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, St-Charles et Carondelet. Le terrain mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier, 21 pieds 4 pouces 1 ligne dans le fond, 71 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Charles et 70 pieds 5 pouces 7 lignes sur l'autre ligne de côté.

Ces magasins sont centralement situés, touchant à la Union National Bank et près des Bourses et autres institutions commerciales.

3° Le magnifique magasin à quatre étages en briques No 81 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Carroll, Perdido et Poydras. Le lot de terre mesure 20 pieds 11 pouces 4 lignes (mesure anglaise) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 113 pieds 3 pouces (mesure française). Bien situé pour affaires ou comme placement.

4° Le vaste magasin en briques à quatre étages No 167 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Perdido, St-Charles et Carondelet. Le terrain mesure 26 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur de 102 pieds 3 2/3 lignes sur une ligne de côté et 102 pieds 4 pouces sur l'autre ligne de côté. C'est un des magasins loués à la grande compagnie de meubles Hugh Flynn Co. L't'd, et est dans une locatité pour un placement d'un revenu stable.

5° L'élégant cottage-résidence en briques élevé et vastes terres d'ornement No 107 Avenue de l'Esplanade, dans le coin nord-ouest de la rue Dauphine, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Bourgogne et Dauphine. Cette propriété est retirée de la banquette par un magnifique grillage et a de larges galeries devant et à l'arrière, vaste vestibule au centre, salon, salle à manger, chambres, cabinets de dépense et cabinet porcelaine, ascenseur, salle de bain, trois chambres à coucher et chambre à bain dans le principal, il y a dans l'attic de la place pour plusieurs chambres à coucher, un grand comble, aux chambres à coucher et cuisine, magasin et cave, 4 citernes, 2 hydrants, etc. Les terrains sont pavés en Schillinger, jardin de fleurs et parterre. Le terrain mesure 131 pieds de face à l'avenue Esplanade, sur 150 pieds de profondeur et façade sur la rue Dauphine. Cette résidence est bien finie et en parfaite condition partout. Elle est située dans la partie la plus agréable de l'avenue Esplanade, entourée de chars urbains et à quelques minutes de marche de la rue Canal. Dans le voisinage immédiat sont les magnifiques résidences de plusieurs de nos éminents citoyens. Cartes nécessaires pour visiter.

6° La jolie résidence à trois étages en briques, No 137 rue St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Toulouse, Bourgogne et Remparts, contenant vestibules à chaque étage et 10 chambres, gaz, citerne, hydrant, cour pavée, hangar, etc. Le lot de terre mesure 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue St-Louis sur 62 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de trois (3) pieds de large s'ouvrant sur la rue Bourgogne. A proximité de la rue du Canal et du centre des affaires et en demande par des locataires payants. Des cartes seront nécessaires pour l'inspection.

7° La résidence en briques à deux étages et attic No 161 rue St-Louis, coin N. E. de la rue Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Remparts et Bourgogne, contenant vestibule, 8 chambres, gaz, citerne, hydrant, cour pavée, etc. Le terrain est désigné par la lettre A, d'après un croquis par S. G. De L'Isle, voyer, en date du 12 mai 1893, et mesure 20 pieds 9 pouces de face à la rue St-Louis sur 82 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur et face à la rue Remparts, et ayant l'usage d'une allée commune de 3 pieds 3 pouces 1 ligne de largeur s'ouvrant sur la rue Remparts.

8° La résidence en briques à deux étages et attic No 159 rue St-Louis, touchant et dans le même district et ilet comme la 7me propriété décrite, contenant vestibule, 8 chambres, gaz, citerne, hydrant, cour pavée, etc. Le terrain est désigné par la lettre "B" d'après un croquis et mesure 19 pieds 11 pouces de face à la rue St-Louis sur 82 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles et ayant l'usage en commun de la dite allée.

9° La résidence en briques à deux étages avec attic, No 157 rue St-Louis, contigue et dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus huitièmement décrite, contenant vestibule, 8 chambres, gaz, citerne, hydrant, cour pavée etc. Le lot de terre est désigné par la lettre "C" d'après le croquis ci-mentionné et mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue St Louis sur 87 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles et ayant le droit de se servir de l'allée commune ci-dessus mentionnée.

10° La résidence-cottage en briques à un étage No 144 rue Nord Remparts, dans le même district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts, Bourgogne, Toulouse et St-Pierre, contenant 7 chambres, cour pavée, allée, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre A, d'après un plan de Jos Pilié, voyer, annexé à un acte pardevant H. Lavergne, ancien notaire en cette ville, le 21 novembre 1825, le dit lot mesurant 19 pieds 3 pouces de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 60 pieds à laquelle profondeur le dit lot s'élargit à angle droit 20 pieds sur le côté du lot B sur le dit plan, et delà une autre profondeur de 24 pieds 4 pouces, le tout conformément au dit plan.

11° La résidence en briques à deux étages avec attic, No 61 rue Bassin, dans le même district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Bienville et Conti, contenant vestibules, 8 chambres, cour pavée, citerne, hydrant, etc. Le lot de terre mesure 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face sur chacune des rues Bassin et Franklin, sur 127 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles d'une rue à l'autre.

12° La résidence en briques à deux étages et attic No 63 rue Bassin, se touchant et dans le même district et ilet comme la 11me propriété décrite, contenant vestibule, 8 chambres, cour pavée, citerne, hydrant, etc. Le lot de terre mesure 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face de chaque côté des rues Bassin et Franklin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles, de rue à rue.

13° Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet comme la douzième propriété ci-dessus décrites, mesurant 42 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Bassin 42 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces 2 lignes de rue à rue. Le dit lot est désigné par les numéros municipaux 73 et 75 rue Bassin et est amélioré avec une bâtisse en briques à un étage faisant face à la rue Franklin, servant comme fabrique de barriques.

14° La résidence confortable à trois étages en briques No 538 rue Royale dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Architecte, Port et St-Ferdinand, contenant vestibules, galeries sur le devant et à l'arrière, 15 chambres, cour pavée, citerne, etc. Le lot de terre mesure 36 pieds 2 pouces de face à chacune des rues Royale et Architecte, sur une profondeur de 128 pieds 1 pouce 3 lignes d'une rue à l'autre. Dans un bon voisinage faisant face à une ligne de chars qui sont bientôt convertis en ligne électrique et à proximité des docks, églises et écoles.

Les propriétés ci-dessus décrites sont vendues sujettes à des baux et locations. De complets renseignements seront donnés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un an ou un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, divisé en paiements égaux en billets coupons, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final ; les dits billets devant être spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, et les acquéreurs devant assurer les bâtisses et améliorations jusqu'au montant de leurs billets et transférer les polices d'assurance aux détenteurs des dits billets. Les actes de vente devront contenir toutes les clauses usuelles de non aliénation, sans estimation, ainsi que 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le recouvrement des billets, et les acquéreurs devront assumer toutes les taxes dues en 1893 en outre du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. R. Légier, Esq., notaire, pour les propriétés décrites 3°, 4°, 6°, 10° et 14°, et J. F. Meunier, Esq., notaire, pour les propriétés décrites 1°, 2°, 5°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° et 13°, aux frais des acquéreurs.
13mai—13 20 27 juin 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Jolis Cottages Doubles en Bois,

Rémunératifs,

114, 114-112, 116 et 116-112

RUE PLEASANT,

Entre les rues Magazine et Constance.

Succession de Thomas A. Stephens.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,871.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet. — MERCREDI, 28 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour Division C, en date du 23 mai 1893, et d'un ordre supplémentaire daté le 25 mai 1893, dans la succession mentionnée ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° Le joli cottage double en bois Nos 114 et 114 1/2 rue Pleasant, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pleasant, Toledano, Magazine et Constance, retiré du trottoir et ayant galeries, quatre chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur une esquisse par S. G. De L'Isle, voyer, datée le 25 mai 1893, et mesure 27 pieds de face à la rue Pleasant sur 120 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Constance 81 pieds sur une première profondeur sur l'autre ligne de côté, puis 3 pieds sur une ligne courant vers la rue Magazine, puis une seconde profondeur de 39 pieds à la ligne du fond qui a 30 pieds de largeur.

2° Le charmant cottage double en bois Nos 116 et 116 1/2 rue Pleasant adjacent et dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus retiré du trottoir et ayant galeries, quatre chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur l'esquisse ci-dessus, et mesure 28 pieds de face à la rue Pleasant sur 142 pieds 11 pouces de profondeur courant à travers et ayant une façade sur la rue Toledano de 28 pieds. Les deux lots de terre décrits ci-dessus ont l'usage d'une allée en commun ouvrant sur la rue Pleasant, 3 pieds de large et 81 pieds de profondeur.

Ces cottages sont bien loués à des locataires qui paient promptement, sont près du marché de la rue Neuvième, des lignes de chemins de fer, des églises et des écoles et sont des placements sûrs et rémunératifs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets ; les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893 en outre du prix d'adjudication. 10 pour cent du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant G. C. Préot, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
27 mai—27—juin 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Emma Mary Glady, femme décédée de M. Glaser.

No 33,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI 28 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division D, daté le 25 mai 1893 et d'un ordre supplémentaire daté le 26 mai 1893, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Carondelet, Polymnie et Felicité, et mesurant 37 pieds 10 pouces de face à la rue Carondelet, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Polymnie et autres lignes parallèles. Le dit lot forme le coin est des rues Carondelet et Polymnie ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 436 et 436 1/2 rue Carondelet.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final ; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets, et les taxes dues et exigibles en 1893 au dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 mai—27—3 10 17 24 28 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

La superbe résidence, avec de grands terrains magnifiquement embellis,

No 1,275 avenue St-Charles

coin sud-ouest de la rue Bordeaux.

Apparence attrayante et décorations artistiques à l'intérieur d'un goût raffiné.

Un des plus charmants et meilleurs logements de nos grandes résidences du boulevard.

C'est une de ces grandes occasions que le sage ne néglige pas.

Succession de Joseph Hernandez.

No. 38,841—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, en date du 12 mai 1893, dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

La magnifique bâtisse en bois à deux étages avec attic, terrains d'ornement, No 1275 Avenue St Charles, coin sud-ouest de la rue Bordeaux, située dans l'ilet borné par l'Avenue St-Charles, les rues Carondelet, Bordeaux et Upperline, dans le 6me District de cette ville.

La résidence est retirée à une distance de la banquette, accessible par de larges promenades Schillinger, entourée d'un riche grillage, et contenant larges vérandahs, perche, salon, bibliothèque grande salle à manger, dépenses store rooms, cuisine et buanderie au premier étage. Au second étage, 5 chambres à coucher, chambre à bain, une chambre dans l'attic et chambre finie dans la coupole. A l'arrière il y a deux chambres à domestiques. L'intérieur est superbement fini, étant en bois naturel, fresques papier mâché et papiers peints de matériaux les plus riches et de dessins artistiques. A l'arrière, rue Carondelet il y a vaste écurie en bois à deux étages, avec place pour plusieurs voitures, 3 stalles, une chambre pour les harnais au premier étage, chambre pour cocher au second étage. Il y a trois grandes citernes, les terrains vastes ayant moitié de l'ilet et sont distribués en chemins, parterres spacieux, rares arbustes, arbres exotiques et à ombrage. Le terrain est élevé et mesure plus ou moins 129 pieds de face à l'avenue St Charles, sur une profondeur et façade de 306 pieds 6 pouces sur la rue Bordeaux et une profondeur de 296 pieds 4 pouces sur la ligne de côté vers la rue Upperline, et borné par la ligne ci dessus par les propriétés maintenant ou autrefois appartenant à Mme Mary C. Whann et à Mme Vve J. Brownlee, et 115 pieds 10 pouces de face à la rue Carondelet. C'est une des plus belles et plus complètes résidences sur l'Avenue, au point de vue d'apparence imposante, intérieur magnifiquement fini et terrains vastes et embellis. Les chars électriques faisant un court trajet, étant tout près du centre des affaires. L'Avenue St-Charles sera pavée sous peu sans frais aux propriétaires. Ceux qui sont à la recherche d'un "home" élégant et aristocratique ne trouveront rien de supérieur sur le marché. Des cartes de l'encanteur sont requises pour visiter les lieux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement ; 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procès pour forcer le recouvrement des billets ; les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets, et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1893. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jas. Fahey, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13mai—13 14 20 27 juin 3 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 39,144 — Division D — Ordre de Cour — A. J. Benedic vs ses créanciers.—Que la cession de biens du pétitionnaire A. J. Benedic, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, que J. C. Le Bourgeois soit nommé pour représenter les créanciers absents, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée pardevant Frederick Zengel, notaire, à son bureau No 49 rue Camp, en cette ville, le VENDREDI, 23me jour de juin 1893, dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 22 mai 1893.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Frank Zengel, avocat.
23mai—23 au 23 juin

L Abeille de
Bureau
NOUV
JEUDI
V
Mandeville,
LE STEAM
Comm
POUR MA
DIMANCHES
DIMANCHES
COMPAG
LA BOURGOGNE
LA CHAMPAGNE
LA TOURAINE
CROMWELL
POUR NEW
L'A
Nouvel
JOURNAL
EDITION
PA
SAME
Contenant
publiées
dans l'édi
L'ÉDITION
Réunissant
toutes les
semaine,
BUREAUX
No 73
FEUI
CEND
GRAND
ÉMILE
DEUX
MARIE